

POLITIQUE DIVERSITÉ & ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

La promotion de la diversité et de l'inclusion est une valeur forte de FORMASUP Méditerranée depuis sa création. A travers cette politique, le CFA inscrit sa volonté de promouvoir et reconnaître TOUS les talents.

Aujourd'hui, il y a 25 critères de discrimination recensés par la législation française à l'article 225-1 du Code Pénal :



Notre engagement, en cohérence avec l'article 1 de la Charte de l'ANASUP et la Charte de la Diversité, est de rendre l'alternance accessible à toutes et à tous. Nous croyons que la diversité socio-culturelle est source de richesse et d'innovation dans toutes les organisations. La diversité des profils en entreprise ne peut être qu'un avantage. Elle constitue une force d'intelligence, de créativité, de performance et d'attractivité indispensable. Nous sommes persuadés que l'inclusion est un enjeu majeur.

Pour remplir cet engagement, le CFA travaille sur les axes suivants :

- ➔ AXE 1 : Consolider l'engagement et l'implication de la Direction, des partenaires (universités, entreprises, organismes sociaux), et de l'équipe du CFA dans notre politique Diversité et Égalité professionnelle.
- ➔ AXE 2 : Remplir les missions relatives à l'inclusion et au handicap qui sont dévolues aux CFA (article L6231-2 du Code du Travail) en cohérence avec la politique Qualité du CFA.
- ➔ AXE 3 : Assurer la prise en compte de nos engagements en faveur de la diversité et de l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines.
- ➔ AXE 4 : Prévenir les discriminations en mettant à disposition une cellule d'écoute avec dispositif de suivi et de soutien à l'équipe du CFA.
- ➔ AXE 5 : Développer la communication interne et externe de cette politique pour informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs-trices.
- ➔ AXE 6 : Sensibiliser et former l'équipe salariée, les apprenant·e·s, et les autres collaborateurs-trices sur la diversité, l'inclusion et l'égalité professionnelle.

Afin de porter cette démarche, Formasup Méditerranée :

- ➔ A nommé une référente Diversité et Égalité professionnelle qui s'attachera à veiller au bon respect de ces engagements
- ➔ A inclus ces engagements dans sa politique qualité et son système de management qualité conformément aux exigences de l'ISO 9001
- ➔ A signé la Charte de la Diversité en novembre 2021
- ➔ A adhéré à l'AFMD (Association Française des Managers de la Diversité) en juillet 2022

Mise à jour le 18/08/2022.

(Ce document est en police Avenir 10 afin de permettre aux personnes DYS de le lire.)